

Le Chapelain Express

MARS - AVRIL 2026



Nouvelle équipe municipale

Le 22 mars 2026, le conseil municipal a été installé. Pierre Henri JALLAIS a été élu maire et l'équipe d'adjoints également (Sabine BONNAUD, Eric LECUYER, Kristel VIOLEAU et Patrice SALLAFRANQUE).

Un moment de convivialité est venu clôturer cette matinée. Ce moment d'échange a été riche en rencontres entre les nouveaux élus et les citoyens présents.



MOT DU MAIRE PEUT-ETRE ?



Inscriptions scolaires : Préservons nos écoles

La municipalité consacre une part très importante de son budget dans la rénovation de l'école. L'objectif est de mettre à disposition des élèves et des enseignants une structure de grande qualité. Le maintien des classes est un enjeu capital pour que notre commune continue à proposer un service public cohérent.

Parents, nous avons besoin de votre soutien !

Il est évidemment possible, pour des raisons pratiques, de demander un dérogation pour inscrire votre enfant dans un autre groupe scolaire. Mais il en va également de la survie de notre école, des services de transports s'y attachant, du périscolaire, etc.

La Chapelle des Pots ne doit pas être simplement considérée comme une citée dortoir. Nous avons tous une part de responsabilité et la possibilité de maintenir la qualité de vie chapelaine.

Le maintien des enfants dans le RPI est primordial.





Dépôt des déchets
recyclables
(poches jaunes)

**Le LUNDI soir à
partir de 19h00**

**Ramassage le
mardi matin**

Dépôt des ordures
ménagères

**Le MARDI soir à
partir de 19h00**

**Ramassage le
mercredi matin**

**Merci de respecter les moments de dépôts pour
un espace de vie respectueux.**

**LE VRAI COUPABLE
C'EST LE PROPRIÉTAIRE !**



**NE PAS RAMASSER LES DÉJECTIONS
DE SON CHIEN EST PASSIBLE
D'UNE AMENDE DE 135€**

STOP AUX INCIVILITÉS



La boîte aux lettres de la mairie a été forcée, et donc détruite. Rappelons que c'est un bien public qui appartient à tous. Cette dégradation aux frais du contribuable est, en plus d'être stupide, ridiculement inutile.

Si des personnes ont de l'énergie à dépenser, qu'elles n'hésitent pas à rejoindre les futurs chantiers collaboratifs que la municipalité mettra en place.



POUR RECEVOIR LES SMS ALERTES DE LA COMMUNE

VOUS DEVEZ FOURNIR VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À SECRETARIAT@LACHAPELLE-DES-POTS
OU EN APPELANT DIRECTEMENT À LA MAIRIE AU 05 46 91 50 76.



RETROUVEZ-NOUS ÉGALEMENT
SUR NOTRE PAGE FACEBOOK.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION CITYALL ET RECEVEZ DES
INFORMATIONS DIRECTEMENT PAR NOTIFICATIONS.
INTERAGISSEZ AVEC LA MAIRIE DEPUIS VOTRE SMARTPHONE.

